

Les pleurs de Mme Brahimi

L'article de Mme Baya Gacemi dans *Le Soir d'Algérie* du 13 mars 2007 a attiré notre attention et mérite qu'on s'y attarde pour élargir un débat limité à la justice et au droit.

L'affaire Khalifa a été présentée au public de manière tellement forte, comme porteuse de tous les drames de l'Algérie de 1962 à nos jours que le tribunal criminel de Blida s'est transformé en tribunal de l'histoire.

Jamais dans l'histoire judiciaire de l'Algérie, ou peut-être même du monde contemporain, à l'exception des procès stalinien, l'opinion publique n'a été mobilisée de manière aussi militaire, c'est-à-dire que tous les instruments de mobilisations idéologiques ont été "réquisitionnés" pour la mise en scène.

N'était la gravité de la situation, on pourrait qualifier ce procès de méga-production cinématographique. Aucune personne digne de ce nom ne peut y jouer le rôle principal, c'est-à-dire celui du juge dans la rationalité et l'objectivité froide et cinglante.

L'affaire Khalifa présentée comme le catalyseur de toutes les défaillances nationales peut-elle être jugée comme une affaire "ordinaire" comme l'ont répété, en chœur, des juges, des avocats et des têtes politiques en service commandé.

Une affaire "ordinaire" où les faits, l'arrêt de renvoi, le réquisitoire et même les plaidoiries étaient développés à l'audience et à l'extérieur, dans les coulisses du tribunal, dans la presse ("fuites" de l'arrêt de renvoi et publication des noms et prénoms des prévenus), à la télévision, à la radio (émissions spéciales pendant le procès) et dans la rue.

Une affaire "ordinaire" où des prévenus répondent d'ici ou d'ailleurs au tribunal par voie de presse.

Une affaire "ordinaire" où des prévenus regardent défiler les témoins ayant des charges plus lourdes que les leurs.

Une affaire "ordinaire" où le chef du gouvernement et sa suite, des chefs de parti, des "défenseurs" de droits de l'homme et même certains journalistes jouent au procureur en appelant à une chasse à l'homme sans fin et évidemment à un châtiement exemplaire.

Ouf ! Mme Brahimi s'est retrouvée en chef d'orchestre de tout cela à la fois avec des partitions multiples venant de tous les côtés. Comment lui demander, dès lors, d'être rationnelle et moderne dans un pays qui ne l'est pas. Qui peut penser que le droit, que la justice est indifférente au contexte dans lequel elle est rendue surtout lorsqu'il s'agit d'une affaire "ordinaire" comme l'affaire Khalifa. Si l'on attend de Mme Brahimi qu'elle soit humaine pour rendre une justice humaine, ce serait encore "extraordinaire" de lui demander d'être inhumaine, c'est-à-dire d'être un robot programmé pour "rendre" une justice programmée.

Non, trois fois non !

Mme Brahimi doit être consciente que son jugement dans cette affaire "ordinaire" sera historique et il faut admettre et même respecter ses pleurs. Au-delà de la mère des accusés, elle est la mère des Algériens présentés à la justice comme des boucs émissaires d'un pays où l'on refuse d'admettre que tout est dévoyé. Elle pleure et nous devons tous pleurer avec elle cette Algérie de nos rêves qui se retrouve aujourd'hui meurtrie par tant de violations du serment de Novembre 54. Une affaire "ordinaire" qui provoque une fusion émotionnelle aussi grande dans une enceinte de justice est le symptôme d'une détresse nationale qu'il est urgent d'entendre.

L'Algérie pleure et Mme Brahimi le montre et elle en a l'honneur. Le procès de Blida est une catharsis. Il ne faut pas la nier.

Oui Mme Brahimi, osez rendre un jugement maternel sur l'Algérie qui souffre. Il est moderne de dire je suis une femme et je suis une mère et je sers ainsi mon pays. Ségolène Royal joue de sa féminité et Hillary Clinton pour conquérir le vote des démocrates vient de déclarer : "Je suis une mère". L'histoire vous jugera à votre juste courage et à votre nécessaire indépendance, même si, aujourd'hui, vous devez être Seule contre Tous.

Une mère

PROCES DE L'AFFAIRE "ALGERIE TELECOM"

Verdict le 26 mars

C'est une fin de procès émouvante qui a marqué le deuxième et dernier jour de l'audition des prévenus poursuivis dans l'affaire dite «scandale d'Algérie Télécom». Un procès qui se termine par des plaidoiries magistrales à l'image de celles de Mokrane Ait Larbi, Miloud Brahimi, Mustapha Bouchachi, Abdelmadjid Sellini ou encore du jeune Samir Sidi Said. Des plaidoiries qui ont duré jusqu'à l'aube de ce mercredi 14 mars et ce, après plus de dix heures d'arguments et de preuves avancés par la quinzaine d'avocats constitués dans cette affaire. Dès lors, rendez-vous est donné le 26 du mois en cours pour la prononciation du verdict. Depuis avant-hier à 3 h 15 min du matin, l'affaire est mise en délibéré.

Les prévenus rejoignent ainsi leur lieu de détention sur un air d'optimisme, alors que leurs proches n'ont pas raté cette fin de procès pour rendre hommage à leur défense «qui a admirablement accompli sa mission». Le même respect a été exprimé par la grande majorité des présents dans la salle d'audience du tribunal correctionnel d'El Harrach au président du tribunal, «qui a affiché une attention particulière pour faire toute la lumière sur cette affaire».

«Il faut décerner la médaille de l'acquittement à Ouarets»

L'entrée en scène des avocats de la défense a constitué un véritable tournant dans ce procès. Intervenant quarante minutes après le début des plaidoiries, l'avocat Ait Larbi, défendant la cause de l'ex-PDG d'Algérie Télécom, a tenu l'assistance en haleine. En parfait juriste, l'avocat s'exprimant en langue arabe entame sa plaidoirie en rappelant au président du tribunal «le parcours honorable de

M. Ouarets». «Un parcours jalonné de plus de trois décennies dans le secteur des télécommunications et couronné par une nomination à la tête d'une entreprise qui était sur le bord de la disparition. Trois années après, l'opérateur historique pèsera lourdement sur l'échiquier économique national et même africain, juste derrière Sonatrach. Son chiffre a été multiplié par cent.

La stratégie ? Un plan d'urgence a été mis en place. Algérie Télécom damera le pion à tous ses concurrents, alors que trois années avant, on l'avait donné pour morte. Le mérite revient à Brahimi Ouarets, à ses collaborateurs mais également à ces milliers de travailleurs qui ont fait confiance à leur patron pour arriver, en l'espace de trois années, à réaliser des résultats qui ont fait de Brahimi Ouarets, en 2005, le meilleur manager de l'année. Des médailles de mérite lui ont été décernées par les hautes instances du pays pour sa probité et le travail accompli à la tête d'Algérie Télécom. Aujourd'hui, il est dans le box des accusés pour des motifs qu'il n'a jamais commis. Aucune preuve n'a été avancée par le représentant du ministère public pour confirmer les accusations portées à son encontre. Brahimi Ouarets est innocent. Aujourd'hui, je ne vous demande pas monsieur le président du tribunal de lui décerner la médaille du mérite, mais plutôt celle de l'acquittement», conclut Mokrane Ait Larbi.

Le nouveau ton imprimé aux plaidoiries par cet avocat a fait renaitre l'espoir chez les prévenus et leurs proches. Dans la salle, la tension est baissée d'un cran. Les familles des détenus laissent paraître un sentiment de sérénité, notamment après le passage à la barre de l'avocat Sidi Said défendant, lui aussi,

Brahim Ouarets, ou encore Mes Menasria, Boulicina et Miloud Brahimi. En effet, Samir Sidi Said n'a pas été par trente-six chemins pour dire haut et fort «qu'aujourd'hui, je ne plaide pas la cause d'un criminel mais plutôt celle d'un grand monsieur, qui a fait d'Algérie Télécom ce qu'elle est aujourd'hui». Il rappellera «l'élan de solidarité des 23 000 fonctionnaires et de leur fédération syndicale, une des plus importantes de l'UGTA, exprimé en faveur de Ouarets au lendemain de sa mise sous mandat de dépôt».

«J'ai en face de moi un ancien élève et je défends un autre élève»

Les plaidoiries des avocats de la défense montent en puissance, sous le regard attentif du président du tribunal, alors que le représentant du ministère public assiste impuissamment à des tirs groupés sur les demandes qu'il a formulées il y a à peine deux heures. Des demandes que les robes noires ont rejetées «globalement et dans le détail, pour absence de preuves». Le procureur de la République n'ayant pas développé de réquisitoire. Il s'est seulement limité à formuler des demandes. Une démarche que les avocats de la défense ont qualifiée d'«incompréhensible» au vu «des peines très lourdes requises contre les prévenus».

D'où la plaidoirie de Me Miloud Brahimi pour «l'arrêt de la gestion sécuritaire et judiciaire de l'économie nationale». Fidèle à lui-même, Me Miloud Brahimi plaçant le droit, demande à ce que justice soit faite «pour toutes ces personnes poursuivies sur aucune base juridique». En un mot, il demande l'acquittement pour son client et pour toutes ces personnes injustement poursuivies.

Il est 21 h passées. Près

d'une dizaine d'avocats ont déjà succédé à la barre. Le passage d'un autre ténor du barreau d'Alger est très attendu par l'assistance. Me Mustapha Bouchachi plaçant la cause de M. Hahad, l'ex-directeur financier d'Algérie Télécom, donnera un nouveau souffle aux plaidoiries. Son entrée en matière a été qualifiée de magistral et ce, après avoir porté à la connaissance du tribunal correctionnel, «qu'aujourd'hui je plaide en face d'un ancien élève (le président du tribunal, ndlr) pour défendre la cause d'un autre ancien élève (le prévenu Hahad, ndlr)». En effet, l'avocat Bouchachi a eu le magistrat comme élève, lorsque ce dernier était étudiant à l'Ecole supérieure de la magistrature et également l'ex-directeur financier d'Algérie Télécom (Hahad), à l'Ecole nationale d'administration (ENA). «Mais aujourd'hui, je suis ici pour plaider le droit pour que justice soit faite et pour que notre pays soit le pays de la véritable justice», soulignera-t-il avant de poursuivre : «Mon client fait partie de ces cadres valeureux que compte mon pays. Diplômé en 1988 de l'ENA, il a rejoint le secteur des télécommunications, puis promu à la tête de plusieurs structures dont la dernière en date l'Autorité de régulation des postes et télécommunications (ARPT).

Une nomination prise par les hautes autorités du pays, et aujourd'hui, il se retrouve en prison. De grâce, rendons à toutes ces personnes qui ont donné le meilleur d'elles-mêmes pour notre pays. L'Algérie a besoin de tous ses enfants, de Ouarets, de Hahad, de Seniam et de tous les autres, qui ont défendu la dignité et l'honneur de leur pays et qui répondaient présents lorsque le devoir les appelait.»

Abder Bettache

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

De nouveaux centres pour handicapés d'ici à 2009

Le secteur de l'enseignement et de la formation professionnels devra bénéficier de nouveaux centres de formation pour la prise en charge des personnes handicapées et qui seront construits avant la fin 2009. C'est ce qu'a déclaré, hier, le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels El Hadi Khaldi, en marge d'une cérémonie marquant la célébration de la Journée nationale des personnes handicapées organisée au Centre de formation professionnelle pour handicapés de Kouba (Alger). «Nous comptons doubler le nombre des centres en vue d'augmenter les capacités d'accueil en formation des apprenants aux besoins particuliers qui sont actuellement de 1 500 places en mode interne et externe», a indiqué El Hadi Khaldi. Ces nouveaux centres seront implantés à l'est, au centre, à l'ouest et au sud du pays de sorte à couvrir les différentes régions du territoire national. Ces infrastructures, réalisées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de soutien à la relance économique, viendront donc

s'ajouter aux cinq centres déjà existants. Il est à rappeler, en effet, que le secteur de l'EPF dispose de centres de formation professionnelle pour handicapés à Boumerdes, Skikda, Laghouat, Relizane et Alger. La capacité d'accueil moyenne de chaque

établissement est de 120 places en interne et 600 en externe. Ces derniers ont permis de former 3 000 handicapés dans plusieurs spécialités. «On ambitionne de former davantage et ouvrir de nouvelles spécialités pour les handicapés», dira encore le

ministre. El Hadi Khaldi soulignera en outre les efforts consentis par l'Etat pour la prise en charge des personnes aux besoins spécifiques en vue de faciliter leur insertion professionnelle et sociale.

Lotfi M.

14 NATIONALITES Y PRENNENT PART

Inauguration hier du Salon arabe de l'artisanat

Pour coller à l'actualité, le Salon de l'artisanat a été baptisé Salon arabe de l'artisanat. Il se tient à la Safex jusqu'au 23 du mois en cours. Au moment où les troupes folkloriques faisaient leur show à l'extérieur, les chants religieux battaient leur plein à l'intérieur. Le ministre de la PME/PMI y a fait le déplacement hier pour donner le coup d'envoi de la manifestation. 14 nationalités y prennent part. Les pays arabes se taillent la part du lion avec 10 représentants. A titre d'exemple, l'Iran, le Pakistan, l'Indonésie, et l'Espagne y prennent part. Les nationaux seront au nombre de 370. Aux dires de M. Benbada, premier responsable du secteur, ce salon «vise notamment à promouvoir l'artisanat traditionnel et d'art et à créer un espace de rencontres entre les artisans arabes et un cadre d'échange d'expériences entre les artisans algériens et étrangers» et

d'ajouter que «pour la première fois, un espace sera consacré à la créativité et qui sera supervisé par une commission internationale, et un autre pour exposer les produits nationaux qui ont déjà obtenu le prix national de l'artisanat» et d'indiquer également que «pour la première fois, les journées internationales de l'artisanat seront organisées au niveau des pavillons alors qu'auparavant elles se déroulaient en marge du salon qui intervient cette année suite à la proclamation du 9 novembre Journée nationale de l'artisanat, outre l'institution du prix du Président de la République pour la créativité dans le secteur de l'artisanat». A la clôture du salon, les participants seront récompensés pour avoir fait preuve de créativité, pour avoir mis en place le plus beau stand ou préparé le meilleur plat.

N. I.